



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 avril 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 12 c) de l'ordre du jour

**Questions liées à la coordination, aux programmes  
et autres questions : transversalisation  
de la problématique hommes-femmes  
dans l'ensemble des politiques et programmes  
du système des Nations Unies**

## **Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, établi conformément à la résolution 2015/12 du Conseil économique et social, évalue les progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement.

Le rapport repose sur les informations communiquées par 64 entités des Nations Unies dans le cadre du Plan d'action, le système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement et le système de gestion des résultats de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ainsi que sur les informations fournies par des sources secondaires.

Les recommandations présentées à l'issue de ce rapport sur la façon de soutenir l'accélération de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 seront portées à l'examen du Conseil économique et social lors de sa session de 2016.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 2015/12 du 10 juin 2015, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de 2016, un rapport sur l'application de ladite résolution, notamment sur les progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ci-après dénommé « Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies ») et sur la promotion du principe de responsabilité aux niveaux national et mondial. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Le présent rapport se compose de six sections. La section II, qui suit la présente introduction, expose les progrès normatifs accomplis en 2015 en termes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes; la section III offre une vue d'ensemble des progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies; la section IV évalue les avancées en termes de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement; la section V étudie les insuffisances et les défis restant à surmonter; et la section VI présente les conclusions et les recommandations sur la façon de soutenir l'accélération de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui seront portées à l'examen du Conseil économique et social.

3. Le rapport repose sur les informations communiquées par les quatre principales sources suivantes : les 64 entités des Nations Unies qui établissent des rapports dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, le système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement et le système de gestion des résultats de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que sur les informations provenant d'autres sources secondaires<sup>1</sup>.

## II. Contexte

4. L'année 2015 a été déterminante en termes de progrès normatifs dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Par le biais de leurs principaux mécanismes intergouvernementaux, les organismes des Nations Unies et les États Membres ont renforcé leurs engagements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans des documents finals clefs tels que le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (annexe de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et l'Accord de Paris, adopté par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les

---

<sup>1</sup> La date limite de présentation du présent rapport au Conseil économique et social a été fixée peu de temps après les dates limites établies pour la remise des rapports des équipes de pays des Nations Unies au système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui ont remplacé les rapports annuels du Coordonnateur résident. Certaines données, qui n'étaient pas disponibles, n'ont pas pu être prises en compte dans le présent rapport.

changements climatiques à sa vingt et unième session qui s'est tenue à Paris du 30 novembre 2015 au 13 décembre 2015 (voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21).

5. Pour la première fois, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des questions prises en compte dans le contexte plus large du développement durable, du financement et du changement climatique et sont reconnues comme étant un prérequis indiscutable pour atteindre un ordre économique, social et écologique juste et équitable. Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes n'est pas un objectif indépendant mais est amplement considéré comme un facteur déterminant pour atteindre les objectifs fixés dans tous les domaines. En effet, 11 des 17 objectifs de développement durable ont intégré des cibles faisant une part à la problématique hommes-femmes.

6. La publication de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité<sup>2</sup> et l'adoption de la résolution 2242 (2015) du Conseil ont toutes deux été déterminantes pour faire progresser la question de l'égalité des sexes et de la présence des femmes aux postes de direction dans le cadre de l'agenda pour la paix et la sécurité internationales. Il a été noté, tant dans ladite étude que dans la résolution, que la participation des femmes améliorerait l'aide humanitaire, contribuait à la conclusion et à la durabilité des accords de paix et facilitait le redressement économique après un conflit.

7. L'ensemble de ces textes offrent une occasion sans précédent de poser des fondements durables pour renforcer, d'une part, la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et, d'autre part, la cohérence générale des réponses opérationnelles et normatives des Nations Unies dans tous les secteurs et tous les pays, en partenariat avec un large éventail de parties prenantes, telles que des organisations de femmes, des associations locales, des groupes féministes, des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes et des organisations dirigées par des jeunes et des filles. Ces textes apportent également un nouvel élan à la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale adoptée le 21 décembre 2012 lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, à l'issue duquel l'Assemblée a confié au système des Nations Unies pour le développement le mandat explicite d'intégrer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies, notamment par la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et la coordination d'activités opérationnelles tenant compte de la problématique hommes-femmes à l'échelle nationale.

8. Les organismes des Nations Unies apportent également leur concours à la localisation et à la mise en œuvre des objectifs universels, intégrés et indissociables du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par conséquent, il est impératif d'intégrer systématiquement la transversalisation de la problématique hommes-femmes afin de catalyser les progrès accomplis dans le cadre des objectifs de développement durable et d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles à l'horizon 2030. À sa soixantième session, la Commission de la condition de la femme a adopté des conclusions concertées, selon

---

<sup>2</sup> *Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix : étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies* (ONU-Femmes, 2015).

lesquelles la mise en œuvre dudit Programme tenant compte de la problématique hommes-femmes implique de progresser davantage au regard des nouveaux engagements autant qu'au regard de ceux pris de longue date en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles. Dans cette optique, l'ONU doit mener une action intégrée et coordonnée pour protéger et promouvoir les droits des femmes et des filles dans le cadre des actions menées en faveur de la consolidation de la paix, de l'aide humanitaire et du développement; éliminer la discrimination et modifier les lois et les politiques; mettre fin à la violence à l'égard des femmes; assurer l'égal accès des femmes et des filles à un enseignement de qualité et à la santé; promouvoir l'accès des femmes à des postes de direction et leur participation à la prise de décisions à tous les niveaux, notamment en politique; et renforcer leur autonomie sur le plan économique, en garantissant notamment l'égalité d'accès à un travail décent. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 tenant compte de la problématique hommes-femmes repose aussi, en grande partie, sur l'augmentation des investissements et le renforcement du soutien apporté aux institutions qui promeuvent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le plan international, régional et national; sur l'accès à des données fiables; et le renforcement des dispositifs de responsabilisation, de suivi et d'évaluation.

### **III. Promotion du principe de responsabilité à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

9. En 2015, quatrième année de mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, 64 entités (soit plus de 90 % du total des entités), dont le Secrétariat ainsi que ses départements et bureaux, ont rendu un rapport<sup>3</sup>. Cette participation au Plan d'action s'est accrue dans la mesure où, en 2012, seules 55 entités avaient présenté un rapport, contre 62 en 2013 et 2014.

10. Les résultats de 2015 montrent que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies continue de catalyser les progrès relatifs à la prise en compte de la problématique hommes-femmes. La proportion de notes satisfaisantes et très satisfaisantes que se sont attribuées les organismes des Nations Unies est passée de 31 % en 2012, lors de la première présentation des rapports, à 57 % en 2015 (voir fig. 1).

11. L'élaboration de rapports dans le cadre du Plan d'action a continué de s'améliorer. En 2015, environ 73 % des plans de rattrapage ont été qualifiés de satisfaisants ou très satisfaisants contre 66 % en 2014. Le bureau d'assistance d'ONU-Femmes a passé en revue tous les rapports pour en contrôler la qualité et en vérifier l'exactitude. Il a recommandé que des modifications y soient apportées dans 40 % des cas, soit près de 7 points de pourcentage de moins qu'en 2014, et a

<sup>3</sup> Les entités n'ayant pas présenté de rapport sont : l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

remarqué une meilleure compréhension des exigences de résultats. De plus, environ 70 % des recommandations faites par le bureau d'assistance d'ONU-Femmes ont donné lieu à des modifications.

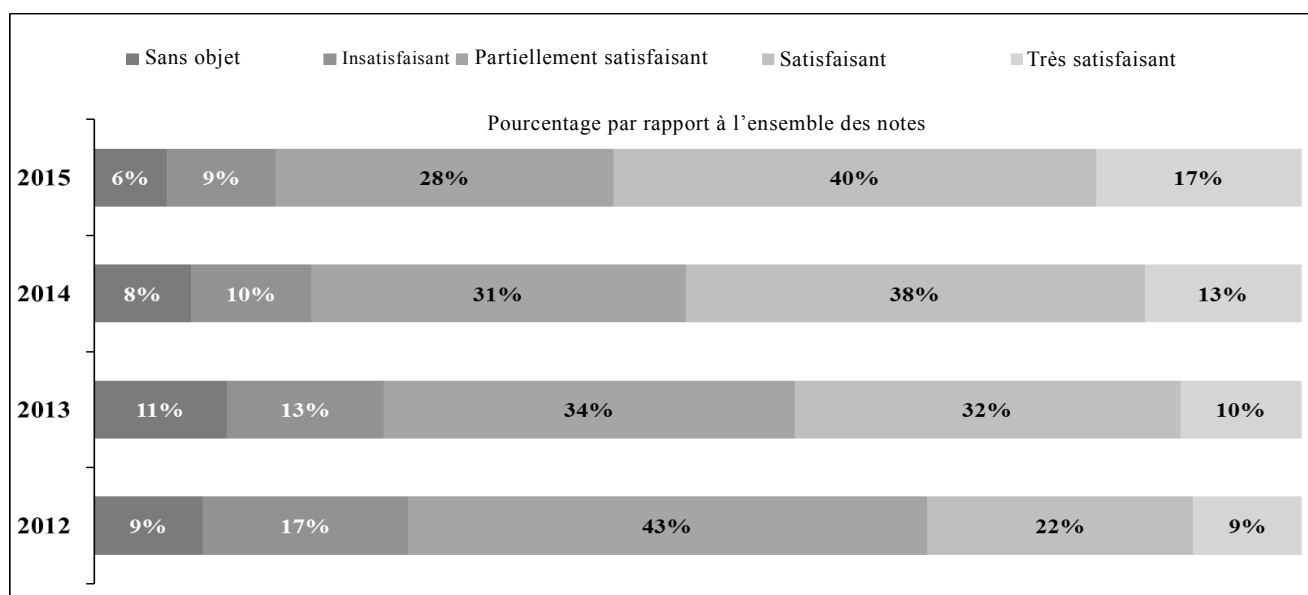
12. En ce qui concerne, en particulier, l'indicateur de résultats n° 5 portant sur l'évaluation<sup>4</sup>, le bureau d'assistance a recommandé de modifier les rapports dans seulement 25 % des cas, ce qui atteste de l'exactitude des informations fournies; dans 37 % des cas, il a fallu modifier les notes attribuées.

### A. Analyse comparative des résultats d'ensemble des organismes des Nations Unies pour 2012, 2013, 2014 et 2015

13. Afin de mesurer les tendances en matières de performance, le présent rapport compare les résultats par a) année, b) indicateur de résultats, c) type d'entité<sup>5</sup> et d) forces et axes d'amélioration.

Figure 1

#### Analyse comparative des notes d'ensemble des organismes des Nations Unies pour 2012, 2013, 2014 et 2015



14. Depuis 2012, les résultats d'ensemble enregistrés à l'échelle du système des Nations Unies ont progressé de façon régulière. La part des notes satisfaisantes et très satisfaisantes a augmenté et celle des notes insatisfaisantes et partiellement

<sup>4</sup> Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation dirige le bureau d'assistance pour le suivi de l'indicateur de résultats n° 5.

<sup>5</sup> Les entités ont été regroupées en catégories selon la répartition habituelle des organismes des Nations Unies : fonds et programmes, Secrétariat, institutions spécialisées, entités techniques et instituts de formation et de recherche. En 2015, et ce pour la première fois, les instituts de formation et de recherche ont été séparés en raison du nombre grandissant d'entités produisant des rapports appartenant à cette catégorie.

satisfaisantes a diminué (voir fig. 1)<sup>6</sup>. Il convient de souligner que les notes sans objet n'ont fait que diminuer depuis 2013, ce qui montre que les entités ont pris davantage conscience de la pertinence des indicateurs de résultats pour leur travail.

15. Actuellement, 57 % de l'ensemble des notes des organismes des Nations Unies sont satisfaisantes ou très satisfaisantes – ce qui représente une augmentation de 6 points de pourcentage par rapport à 2014 et de 26 points de pourcentage par rapport à 2012, soit une augmentation moyenne d'environ 9 points de pourcentage par an. C'est dans la catégorie « satisfaisantes » que l'amélioration a été la plus rapide, la proportion d'entités entrant dans cette catégorie étant passée de 22 % en 2012 à 40 % en 2015. La proportion des notes très satisfaisantes a presque doublé, puisqu'elle est passée de 9 % à 17 % entre 2012 et 2015.

16. Bien que les organismes des Nations Unies aient enregistré des résultats relatifs au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies en constante amélioration, la vitesse de progression demeure insuffisante pour satisfaire à toutes les exigences devant être remplies à l'horizon 2017, telles qu'établies par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination<sup>7</sup>. D'après les estimations effectuées à partir de l'actuelle vitesse de progression, les organismes des Nations Unies pourront parvenir à atteindre des notes satisfaisantes et très satisfaisantes dans tous les domaines à l'horizon 2020, soit trois ans après la date initialement fixée. La vitesse de progression a par ailleurs diminué. En effet, la proportion de notes satisfaisantes et très satisfaisantes avait augmenté de 11 points de pourcentage par rapport à 2012 tandis qu'en 2014, elle est passée à 9 points, pour descendre jusqu'à 6 en 2015.

## **B. Analyse comparative, par groupes d'entités**

17. En accord avec les tendances observées les années précédentes, la figure II montre que les cinq groupes d'entités ont accompli des progrès depuis 2014, avec une augmentation de 4 points de pourcentage des notes satisfaisantes ou très satisfaisantes pour l'ensemble des entités.

18. Les institutions spécialisées ont continué d'afficher des résultats nettement supérieurs à ceux des autres groupes. Quatre-vingt-deux pour cent de leurs notes se situent dans la catégorie « satisfaisant » ou « très satisfaisant », ce qui représente une hausse de 6 points de pourcentage par rapport à 2014 et de 34 points de pourcentage par rapport à 2012. En comparaison, entre 2012 et 2015, les notes satisfaisantes ou très satisfaisantes ont augmenté de 26 points de pourcentage dans l'ensemble du système des Nations Unies.

19. Le groupe des fonds et programmes des Nations Unies a poursuivi sa trajectoire positive : ses notes satisfaisantes ou très satisfaisantes ont augmenté de 7 points de pourcentage par an depuis 2012, ce qui représente une progression totale de 21 points de pourcentage depuis l'établissement du rapport de référence en 2012. Au total, ce groupe s'est attribué 68 % de notes satisfaisantes ou très satisfaisantes

<sup>6</sup> Les calculs effectués concernant les organismes des Nations Unies ont été réalisés à partir des 960 notes individuelles présentées dans les rapports de 64 entités différentes portant sur 15 indicateurs de résultats.

<sup>7</sup> Les entités à vocation essentiellement technique pourront remplir ces exigences à l'horizon 2019.

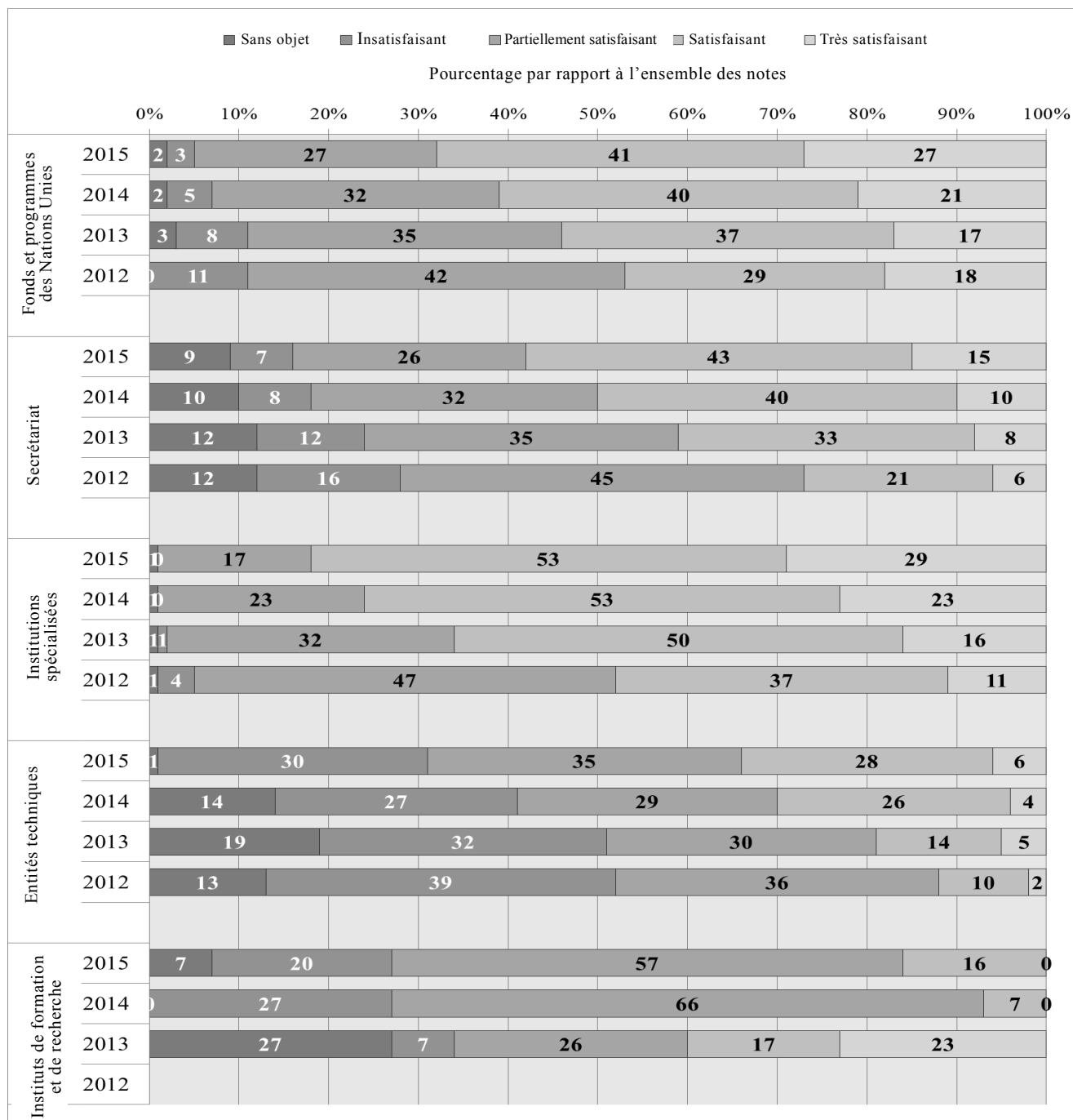
en 2015. En outre, il a continué d'obtenir de meilleurs résultats que le système des Nations Unies dans son ensemble : en moyenne, ce dernier accuse un retard de 11 points de pourcentage par rapport aux fonds et programmes.

20. Le Secrétariat a fait des progrès constants depuis 2012, avec 58 % de notes satisfaisantes ou très satisfaisantes en 2015 (contre 27 % en 2012 ; cela représente une augmentation de 8 points de pourcentage par rapport à 2014), soit l'une des plus fortes progressions annuelles tous groupes confondus. Toutefois, comme pour les précédentes périodes considérées, le Secrétariat continue d'enregistrer, dans la catégorie « très satisfaisant », des résultats sensiblement plus faibles que les institutions spécialisées et les fonds et programmes, qui le devancent d'au moins 10 points de pourcentage.

21. Le groupe des entités techniques s'est quant à lui attribué 34 % de notes « satisfaisantes » et « très satisfaisantes ». C'est le groupe qui a connu la plus faible progression dans ces catégories (à peine 4 points de pourcentage entre 2014 et 2015). Toutefois, il convient de noter qu'en 2015, les entités techniques ne se sont attribuées la note « sans objet » que dans 1 % des cas, contre au moins 13 % au cours des années précédentes, ce qui montre qu'elles accordent de plus en plus d'importance à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'exécution de leurs mandats.

22. En 2015, les instituts de formation et de recherche se sont attribués 16 % de notes satisfaisantes, contre 7 % en 2014. Toutefois, ce groupe est le seul à n'avoir pas fait état de notes très satisfaisantes pendant deux années consécutives. Il est néanmoins encourageant de constater que malgré des résultats inférieurs à ceux de tous les autres groupes en 2015, il enregistre la meilleure progression dans la catégorie « satisfaisant », avec une hausse de 9 points de pourcentage par rapport à 2014.

Figure II  
Analyse comparative des notes, par année et par groupe d'entités

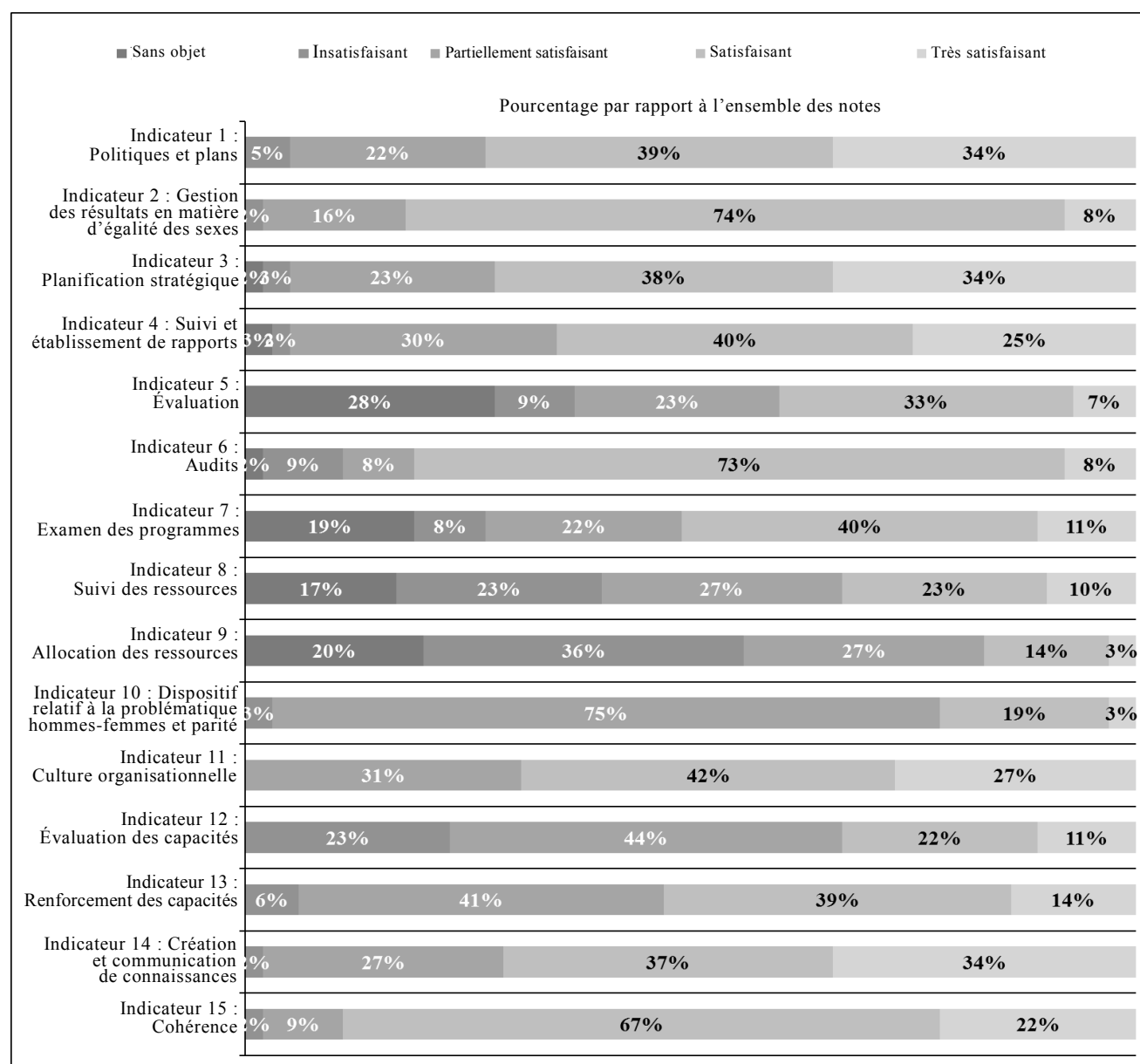




### C. Analyse comparative par indicateur de résultats : points forts et points à améliorer

23. La figure III montre la répartition des notes de l'ensemble des entités par indicateur de résultat, pour la période à l'examen (2015). La figure IV présente une comparaison entre les notes satisfaisantes et très satisfaisantes par indicateur, pour les quatre années considérées.

Figure III  
Analyse des notes dans l'ensemble du système des Nations Unies  
par indicateur de résultat



24. D'après la figure III, en 2015, le système des Nations Unies s'est attribué au moins 50 % de notes satisfaisantes ou très satisfaisantes pour 10 indicateurs sur 15, contre 8 en 2014.

25. Les indicateurs « politiques et plans », « planification stratégique » et « création et communication de connaissances » sont ceux pour lesquels la proportion d'appréciations très satisfaisantes a été la plus élevée, avec 34 % des entités s'attribuant des notes dans cette catégorie<sup>8</sup>. Chacun de ces indicateurs a une vaste portée, ce qui contribue à améliorer véritablement les résultats d'ensemble.

26. Pour trois indicateurs (« suivi des ressources »<sup>9</sup>, « allocation des ressources »<sup>10</sup> et « évaluation des capacités »<sup>11</sup>), au moins 23 % des entités se sont attribuées la note « insatisfaisant », ce qui indique que bien qu'elles jugent ces indicateurs utiles à la conduite de leurs activités, elles doivent néanmoins leur accorder une attention plus soutenue de façon à afficher des notes de la catégorie « satisfaisant ».

27. Pour quatre indicateurs de résultats (« évaluation »<sup>12</sup>, « allocation des ressources »<sup>13</sup>, « examen des programmes »<sup>14</sup> et « suivi des ressources »<sup>15</sup>), au moins 17 % des notes entrent dans la catégorie « sans objet », ce qui montre que les entités continuent de considérer ces indicateurs comme non pertinents pour leurs fonctions et leurs attributions.

---

<sup>8</sup> Vingt-deux entités. Ces chiffres, ainsi que ceux cités dans les notes de bas de page suivantes, se basent sur un échantillon de 64 entités.

<sup>9</sup> Vingt-trois pour cent des entités (15 entités).

<sup>10</sup> Trente-six pour cent des entités (23 entités).

<sup>11</sup> Vingt-trois pour cent des entités (15 entités).

<sup>12</sup> Vingt-huit pour cent des entités (18 entités).

<sup>13</sup> Vingt pour cent des entités (13 entités).

<sup>14</sup> Dix-neuf pour cent des entités (12 entités).

<sup>15</sup> Dix-sept pour cent des entités (11 entités).

Figure IV<sup>16</sup>

### Analyse comparative des notes satisfaisantes ou très satisfaisantes par indicateur (entre 2012 et 2015)

Indicateurs, classés en fonction de leur résultat en 2015	Pourcentage de notes satisfaisantes ou très satisfaisantes sur l'ensemble des notes (hors catégorie « sans objet »)				Variation en points de pourcentage (2015-2014)	Variation en points de pourcentage (2015-2012)
	2015	2014	2013	2012		
Indicateur 15 : Cohérence	89	87	89	77	2	12
Indicateur 6 : Audits	83	78	69	13	5	70
Indicateur 2 : Gestion des résultats en matière d'égalité des sexes	83	81	75	59	3	24
Indicateur 1 : Politiques et plans	73	61	50	40	12	33
Indicateur 3 : Planification stratégique	73	74	58	41	-1	32
Indicateur 14 : Création et communication de connaissances	72	66	52	34	6	38
Indicateur 11 : Culture organisationnelle	69	63	59	48	7	21
Indicateur 4 : Suivi et établissement de rapports	68	65	50	39	3	29
Indicateur 7 : Examen des programmes	63	59	47	31	4	32
Indicateur 5 : Évaluation	55	50	44	36	5	19
Indicateur 13 : Renforcement des capacités	53	40	25	23	13	30
Indicateur 8 : Suivi des ressources	39	30	25	22	9	17
Indicateur 12 : Évaluation des capacités	33	28	23	15	5	18
Indicateur 10 : Dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et parité	22	21	20	13	1	9
Indicateur 9 : Allocation de ressources	22	18	13	7	4	15

#### Points forts

##### Résultats de 2015

28. D'après la figure IV, le système des Nations Unies a enregistré des progrès pour 14 des 15 indicateurs. La « planification stratégique » est le seul indicateur pour lequel la proportion de notes satisfaisantes ou très satisfaisantes a diminué, le nombre d'entités qui ont jugé que cet indicateur était « sans objet » étant passé de 5 en 2014 à 1 en 2015<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> Afin de rendre compte avec exactitude des points forts et des points à améliorer, la note « sans objet » n'a pas été retenue dans le calcul des pourcentages présentés dans la figure IV. Par conséquent, les pourcentages de notes satisfaisantes ou très satisfaisantes diffèrent légèrement de ceux de la figure I, qui portent sur l'ensemble des notes, catégorie « sans objet » comprise.

<sup>17</sup> La catégorie « sans objet » n'ayant pas été prise en compte dans le calcul des points forts et des points faibles, la part de notes satisfaisantes et très satisfaisantes sera modifiée en fonction de l'augmentation ou de la diminution du nombre de notes « sans objet ». Entre 2014 et 2015, le nombre d'entités ayant une note satisfaisante pour l'indicateur relatif à la planification stratégique n'a guère évolué et quatre entités supplémentaires se sont attribuées des notes très satisfaisantes. En 2015, il semble que les résultats concernant cet indicateur aient été légèrement moins bons, car 6 entités supplémentaires ont été prises en compte dans l'échantillon : quatre ont cessé d'indiquer que l'indicateur était « sans objet » et deux entités de plus ont établi un rapport en 2015.

29. En 2015, 41 des 64 entités qui ont présenté un rapport, soit 64 %, se sont attribuées au moins 50 % de notes satisfaisantes ou très satisfaisantes en ce qui concerne la prise en compte de la problématique hommes-femmes, contre 13 % en 2012.

30. Pour la quatrième année consécutive, l'indicateur du Plan d'action à l'échelle du système auquel les meilleures notes ont été attribuées est la « cohérence », qui est également le domaine dans lequel le système des Nations Unies obtient les meilleurs résultats. En 2015, 89 % des entités se sont attribuées des notes satisfaisantes ou très satisfaisantes pour cet indicateur<sup>18</sup>. On remarquera que la proportion de notes très satisfaisantes a augmenté de 7 points de pourcentage, passant de 15 % (9 entités) en 2014 à 22 % (14 entités) en 2015, ce qui témoigne d'une augmentation du nombre d'entités menant des évaluations par les pairs dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système.

31. Les indicateurs « audits » et « gestion des résultats en matière d'égalité des sexes » occupent respectivement les deuxième et troisième positions derrière l'indicateur « cohérence », avec 83 % de notes satisfaisantes ou très satisfaisantes, contre 78 % et 81 % respectivement en 2014.

32. Quatre-vingt-trois pour cent des entités<sup>19</sup> se sont attribuées des notes satisfaisantes ou très satisfaisantes pour l'indicateur « gestion des résultats en matière d'égalité des sexes », ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2014, où cette proportion était de 81 %<sup>20</sup>, et une forte hausse par rapport à 2012, où elle était de 59 %<sup>21</sup>. L'augmentation de 16 points de pourcentage constatée entre 2012 et 2013, hausse qui s'est maintenue pendant les deux dernières périodes à l'examen, tient à une amélioration à cet égard à l'échelle du Secrétariat. En 2015, en vue de renforcer la cohérence et d'améliorer les résultats obtenus dans ce domaine, le Centre de formation d'ONU-Femmes a élaboré des directives pour aider le personnel et les responsables du système des Nations Unies à renforcer les compétences en matière d'égalité des sexes.

### **Progrès enregistrés entre l'élaboration du rapport de base (2012) et la période à l'examen (2015)**

33. Depuis le lancement du Plan d'action à l'échelle du système en 2012, c'est pour l'indicateur « audits » que les progrès les plus importants ont été réalisés : les notes satisfaisantes ou très satisfaisantes ont augmenté de 70 points de pourcentage entre 2012 et 2015<sup>22</sup>.

34. En outre, pour tous les indicateurs ci-après, on a constaté une hausse d'au moins 30 points de pourcentage des notes satisfaisantes ou très satisfaisantes : « audits », « création et communication de connaissances », « politiques et plans », « examen des programmes », « planification stratégique » et « renforcement des capacités » (voir figure IV).

---

<sup>18</sup> Cinquante-sept entités.

<sup>19</sup> Cinquante-deux entités.

<sup>20</sup> Quarante-neuf entités.

<sup>21</sup> Trente-deux entités.

<sup>22</sup> Le nombre d'entités est passé de 7 à 53.

### Progrès enregistrés entre 2014 et 2015

35. Entre 2014 et 2015, c'est pour les indicateurs « renforcement des capacités », « politiques et plans » et « suivi des ressources » que les progrès ont été les plus importants, avec une augmentation d'au moins 9 points de pourcentage des notes satisfaisantes ou très satisfaisantes.

36. Avec une augmentation de 13 points de pourcentage des notes satisfaisantes ou très satisfaisantes, l'indicateur « renforcement des capacités » est celui des trois pour lequel les progrès enregistrés depuis 2014 ont été les plus importants : à l'heure actuelle, 53% des entités<sup>23</sup> s'attribuent des notes satisfaisantes ou très satisfaisantes. Ces bons résultats sont en grande partie attribuables à la formation en ligne d'ONU-Femmes intitulée « I know Gender », destinée aux non-spécialistes de la problématique hommes-femmes. En mars 2016, 10 472 membres du personnel des entités concernées avaient suivi cette formation en ligne à progression autorégulée<sup>24</sup>, obligatoire dans 14 entités. Dix autres entités, dont le Secrétariat, qui emploie environ 40 % du personnel des Nations Unies au niveau mondial, se sont engagées à rendre cette formation obligatoire en 2016, en vue d'aider le système des Nations Unies à exécuter les mandats relatifs à la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

37. Il convient de noter qu'en 2015, 73 % des entités concernées<sup>25</sup> se sont attribuées des notes satisfaisantes ou très satisfaisantes pour l'indicateur « politiques et plans », ce qui représente une augmentation de 12 points de pourcentage par rapport à 2014, où ce chiffre s'établissait à 61 %<sup>26</sup>. Ce dernier devrait s'établir à 85 % d'ici à la fin de 2016, huit entités supplémentaires s'étant engagées à élaborer ou appliquer des politiques relatives à l'égalité des sexes en 2016. C'est là un grand pas en avant. La mise en place de politiques et de plans relatifs à l'égalité des sexes reste en effet l'un des principaux moteurs du changement. Les entités ayant instauré ce type de politiques obtiennent des résultats bien meilleurs que les autres : les 47 entités faisant état de notes satisfaisantes ou très satisfaisantes pour cet indicateur s'attribuent en moyenne ces mêmes notes pour 10 indicateurs sur 15, contre une moyenne de 5 indicateurs sur 15 pour les autres entités.

38. Entre 2014 et 2015, l'indicateur « suivi des ressources » est celui qui a enregistré la troisième meilleure progression pour ce qui est des notes satisfaisantes et très satisfaisantes, avec une hausse de 9 points de pourcentage (il est passé de 30 à 39 %). En 2015, 21 entités (soit 33 %) ont procédé au suivi des ressources au moyen d'un système de marqueurs de l'égalité des sexes et 16 ont déclaré qu'elles travaillaient à l'adoption de mécanismes de suivi des ressources. Entre 2014 et 2015, les notes « insatisfaisant » et « sans objet » ont diminué de 5 points de pourcentage, ce qui traduit une meilleure compréhension du suivi des ressources en matière d'égalité des sexes. Il convient de noter que sur les 11 entités qui ont jugé cet indicateur « sans objet » figurent 9 départements du Secrétariat. En outre, comme en 2014, 8 des 33 départements du Secrétariat ont indiqué que le suivi des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes devrait être centralisé au sein d'une structure commune.

<sup>23</sup> Trente-quatre entités.

<sup>24</sup> Centre de formation d'ONU-Femmes.

<sup>25</sup> Quarante-sept entités.

<sup>26</sup> Trente-sept entités.

### Points à améliorer

39. En 2015, comme en 2014, les indicateurs relatifs à l'allocation des ressources, au dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et à la parité des sexes ainsi qu'à l'évaluation des capacités ont été classés, dans cet ordre, comme les moins satisfaisants du système des Nations Unies, seules 35 %, voire moins, des entités ayant obtenu des notes positives.

40. Si l'allocation des ressources est l'indicateur de résultat du Plan d'action à l'échelle du système le moins performant, il a néanmoins enregistré une augmentation de 4 points de pourcentage entre 2014 et 2015 dans les catégories des notes satisfaisantes et très satisfaisantes, ce qui constitue une inversion de la tendance négative des trois années précédentes. En outre, 28 % des plans de rattrapage élaborés en 2015 comprennent des mesures relatives à l'allocation des ressources, laissant présager que des progrès sont encore possibles en 2016 et 2017.

41. Le dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et à la parité des sexes est, avec l'allocation des ressources, le moins performant des indicateurs et les résultats laissent particulièrement à désirer dans l'ensemble du système des Nations Unies, seules 22 %<sup>27</sup> des entités ayant obtenu des résultats positifs en 2015. De plus, avec une augmentation d'un seul point de pourcentage entre 2014 et 2015, tout comme l'année précédente, la progression extrêmement lente de cet indicateur (contrairement à l'indicateur relatif à l'allocation des ressources) est particulièrement préoccupante. Si le rythme actuel se maintient, le système ne sera pas en mesure de réaliser les objectifs fixés pour cet indicateur avant 2041, soit 24 ans après l'échéance de 2017. Pour mieux comprendre les obstacles empêchant les progrès, il convient d'examiner les trois composantes de l'indicateur.

a) *Les systèmes de responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes.* Près de 94 %<sup>28</sup> des entités ont un responsable de la coordination des questions d'égalité des sexes en place, ou un équivalent, ce qui représente une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à 2014. Toutefois, dans seulement 66 %<sup>29</sup> d'entre elles il s'agit de postes P-4 et supérieurs dont les titulaires ont difficilement accès aux hauts fonctionnaires. En 2015, 72 %<sup>30</sup> des entités ont défini les fonctions des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes, ce qui représente une augmentation de 6 points de pourcentage par rapport à 2014. Entre 2014 et 2015, la proportion d'entités dans lesquelles ces responsables consacraient 20 % ou plus de leur temps à des fonctions relatives à l'égalité des sexes est resté inchangée, s'établissant à 47 % (soit 30 entités), ce qui soulève la question de l'emploi du temps des personnes désignées, qui doivent traiter plusieurs demandes en même temps;

b) *La représentation égale des femmes et des hommes à tous les niveaux.* Les progrès réalisés dans ce domaine restent lents. De même qu'en 2013 et 2014, 83 % des entités ont déclaré ne pas être parvenues à une représentation égale des femmes et des hommes aux classes P-4 et supérieures. Ces chiffres montrent que les femmes restent sous-représentées aux postes à responsabilités, ce qui constitue un défi à relever pour le système des Nations Unies;

<sup>27</sup> 14 entités.

<sup>28</sup> 60 entités.

<sup>29</sup> 42 entités.

<sup>30</sup> 46 entités.

c) *Des ressources suffisantes.* Près de 33 %<sup>31</sup> des entités ont déclaré avoir un groupe chargé de la problématique hommes-femmes, ou un équivalent, doté de toutes les ressources suffisantes. Si cette augmentation est encourageante, il convient de rappeler que le manque persistant de ressources humaines et financières suffisantes pour parvenir à l'égalité des sexes peut compromettre la progression de tous les indicateurs, surtout dans les domaines où les problèmes sont les plus profondément ancrés.

42. En ce qui concerne l'évaluation des capacités, peu de progrès ont été notés entre 2014 et 2015. Seules 33 %<sup>32</sup> des entités ont obtenu des notes positives, contre 28 % en 2014. Il est cependant encourageant de constater que les entités se sont donné pour objectif d'améliorer les résultats dans ce domaine en 2016, 31 d'entre elles ayant indiqué qu'elles comptaient réaliser des évaluations des capacités. De plus, l'application et l'adaptation systématiques, dans l'ensemble du système, de l'outil d'évaluation des capacités du Centre de formation d'ONU-Femmes permettront très certainement de réaliser d'importants progrès.

#### **D. Plans de rattrapage**

43. Les plans de rattrapage décrivent les étapes que les entités des Nations Unies envisagent de suivre en vue d'améliorer les résultats de chaque indicateur et fixent des échéances, établissent les responsabilités et indiquent les ressources nécessaires.

44. Tous les indicateurs du Plan d'action devant enregistrer des résultats positifs d'ici à 2017, le nombre de mesures prises par les entités pour améliorer leurs résultats est passé de 91 en 2013 à 170 en 2014 et à 175 en 2015. Comme les années précédentes, les entités des Nations Unies prévoient d'intensifier leurs efforts principalement dans les domaines de l'évaluation des capacités, du renforcement des capacités et du suivi des ressources, mais également dans d'autres domaines tels que le dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et à la parité des sexes et l'allocation des ressources. En outre, dans 80 % des cas pour lesquels des informations ont été communiquées, le suivi a été confié à des fonctionnaires autres que des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes ou bien à des membres des groupes de la problématique hommes-femmes, ce qui témoigne que la diversification du personnel et l'élargissement des responsabilités en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes se poursuivent dans les entités des Nations Unies.

45. Les entités ont procédé à une estimation du montant des ressources nécessaires pour améliorer encore les résultats et sont arrivées à un montant total de quelque 18,8 millions de dollars, comme en 2014. En 2015, comme les deux années précédentes, la plus grande part des ressources (23 % du montant global) a été demandée au titre du dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et à la parité. Viennent ensuite la politique et le plan (14 %), l'allocation des ressources (12 %) et le renforcement des capacités (9 %).

46. Les conclusions portant sur la période actuelle de mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système comprennent les observations suivantes :

<sup>31</sup> 21 entités.

<sup>32</sup> 21 entités.

a) Pour 68 % des entités qui ont répondu, l'investissement des dirigeants au plus haut niveau constitue l'un des principaux moteurs de changement positif, sans lequel il ne serait pas possible de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. C'est pourquoi ils doivent être tenus de faire preuve de leur engagement en la matière;

b) On ne peut raisonnablement envisager de progrès sans des ressources humaines et financières suffisantes à l'appui de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les entités et entre celles-ci. En 2015, 32 % des entités, soit 8 points de pourcentage de plus qu'en 2014, ont indiqué que l'insuffisance des ressources affectées à l'égalité des sexes constituait l'un des plus grands obstacles au progrès. Sans une intensification des efforts et l'affectation de ressources humaines et financières suffisantes dans des domaines tels que le dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et à la parité des sexes, la culture d'organisation et l'allocation des ressources, la progression globale de la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système stagnera ou reculera;

c) La conception, l'adoption et l'application de politiques d'égalité des sexes sont de véritables moteurs de progrès pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes et il faut accorder une attention accrue à la mise en œuvre de ces politiques et s'assurer qu'elles continuent de donner des résultats pour l'ensemble des indicateurs;

d) Le dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et à la parité des sexes reste l'un des domaines qui enregistrent les résultats les moins satisfaisants dans l'ensemble du système des Nations Unies, et le ralentissement des progrès est particulièrement inquiétant. Au vu des tendances actuelles et en l'absence d'un redoublement d'efforts ciblés et efficaces, le système n'atteindra les objectifs fixés pour cet indicateur qu'en 2041.

47. Pour que le système des Nations Unies soit en mesure de satisfaire à toutes les conditions d'ici à 2017, il est recommandé de prendre les mesures suivantes :

a) Poursuivre l'élaboration et la mise à jour de politiques et plans relatifs à l'égalité des sexes qui soient conformes au Plan d'action au niveau du système, y compris des stratégies communes de mise en œuvre pour les principaux indicateurs du Plan d'action;

b) Dégager d'importants investissements financiers et humains, y compris par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ciblées pour accélérer, selon de besoin, les progrès en faveur de la représentation égale des femmes et des hommes, en particulier grâce à l'application systématique de mesures temporaires spéciales, comme le prescrit l'article 4 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>33</sup>; l'instauration de modalités de travail flexibles; la conception de politiques de facilitation; la fixation d'objectifs plus ambitieux relatifs à la représentation des femmes; le renforcement du principe de responsabilité des hauts responsables concernant la réalisation de ces objectifs;

c) Harmoniser le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes et renforcer les capacités d'exécution, notamment grâce à la mise en place d'un service d'assistance, l'élaboration de supports de formation, l'intégration de mécanismes de suivi aux

<sup>33</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378.



plateformes communes, y compris Umoja, et des approches communes pour les petites entités techniques;

d) Mettre en place des cours obligatoires d'introduction à l'égalité des sexes pour l'ensemble du personnel et renforcer l'application des outils d'évaluation des capacités relatives à la problématique hommes-femmes;

e) Accroître et rendre systématique le partage des connaissances relatives aux indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système, y compris par l'enrichissement du centre de savoir;

f) Augmenter le nombre des examens critiques par les pairs, entre les entités, des rapports sur le Plan d'action à l'échelle du système pour améliorer la qualité et l'exactitude des rapports établis, des connaissances partagées et des enseignements tirés de l'expérience.

#### **IV. Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités opérationnelles**

48. La présente section porte sur les progrès et les réalisations du système des Nations Unies pour le développement en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans ses activités opérationnelles. Elle s'appuie sur les données fournies par le système de gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement et celui chargé des résultats d'ONU-Femmes, ainsi que sur d'autres sources<sup>34</sup>.

##### **A. Renforcement de la cohérence opérationnelle dans les activités menées en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

49. De nombreux mécanismes de coordination interorganisations et instruments nationaux de planification communs peuvent servir de base à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités opérationnelles des Nations Unies. Au niveau des pays, les plus courants sont les groupes thématiques sur l'égalité des sexes. En 2015, les équipes de pays des Nations Unies ont recensé l'existence de 71 groupes thématiques sur l'égalité des sexes ainsi que de 26 groupes interinstitutions qui appliquaient une approche commune et intégrée de l'égalité des sexes et des droits de l'homme ou en rapport avec l'un des résultats du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Cette tendance témoigne d'une meilleure compréhension des liens étroits qui existent entre l'égalité des sexes et les avancées en matière de développement au sein des équipes de pays des Nations Unies.

50. Les groupes thématiques sur l'égalité des sexes ont apporté un appui à l'élaboration de stratégies, au renforcement des capacités ainsi qu'un appui technique aux équipes de pays des Nations Unies, leur permettant ainsi de mener leurs travaux d'analyse, de définir des priorités stratégiques et d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au

<sup>34</sup> Voir la note de bas de page 1 concernant l'insuffisance des données.

développement. Au Brésil, le groupe thématique sur l'égalité des sexes a joué un rôle essentiel pour mettre en lumière les liens existant entre les questions relatives au sexe, à la race et à l'appartenance ethnique qui se recoupent et les a intégrées aux résultats escomptés de son plan-cadre pour la période 2017-2021. Au Tadjikistan, le groupe thématique a favorisé les concertations sur l'égalité des sexes, la gestion des ressources en eau, la réduction des risques de catastrophe et l'autonomisation économique des femmes, ce qui a permis de formuler des directives techniques relatives à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités opérationnelles des Nations Unies s'y rapportant.

51. Dans le même ordre d'idées, un groupe régional de travail interorganisations sur l'égalité des sexes en Europe et en Asie centrale a été créé en 2015 afin de renforcer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les objectifs de développement durable. Le groupe de travail s'est attaché à : appuyer les processus intergouvernementaux; fournir des conseils et un appui intégrés aux mécanismes de coordination régionaux et nationaux; améliorer l'acquisition et la diffusion des connaissances; mettre en place des stratégies, appuyées par des efforts de mobilisation des ressources au plan régional, en faveur d'une programmation et d'activités de sensibilisation conjointes.

52. Les groupes thématiques sur l'égalité des sexes ont également aidé les partenaires nationaux à transposer les engagements normatifs en matière d'égalité des sexes adoptés au niveau international sous forme de stratégies et de plans. En Turquie, le groupe thématique a contribué à la fois au Plan d'action national pour l'égalité des sexes et au Plan d'action national pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En Colombie, le groupe thématique a facilité la participation de deux délégations de spécialistes de l'égalité des sexes et d'une mission de 10 représentants d'organisations de femmes aux pourparlers de paix de La Havane, ce qui a abouti à la prise en compte de la violence sexiste et des violences sexuelles liées aux conflits dans les accords de paix. Au Kazakhstan, la coordination de l'appui technique fourni par ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a contribué à l'élaboration de la toute première enquête nationale sur la violence domestique.

53. Éléments clefs de la coordination et de la cohérence du système des Nations Unies, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement traduisent un intérêt de plus en plus marqué pour l'égalité des sexes, à la fois comme domaine prioritaire et comme problématique intégrée dans d'autres domaines d'action. Plus de 60 % de ces plans-cadres prévoient des résultats en matière d'égalité des sexes<sup>35</sup>. En République-Unie de Tanzanie, 3 des 12 résultats du Plan d'aide au développement des Nations Unies pour la période 2016-2021 tiennent compte de la problématique hommes-femmes dans l'amélioration de l'accès à des services de nutrition de qualité, la participation accrue des femmes à la vie politique et le renforcement de la prévention et de l'élimination des violences faites aux femmes. En Géorgie, l'équipe de pays des Nations Unies a transversalisé la problématique hommes-femmes dans tous les domaines prioritaires du Partenariat des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2016-2020 et a inclus des indicateurs destinés à permettre un meilleur suivi des dépenses par résultat et par entité.

---

<sup>35</sup> Voir note de bas de page 1.

54. Les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement renforcent également les liens entre aspects normatifs et opérationnels de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Une publication récente regroupant huit études de pays a montré de quelle manière, grâce à la programmation conjointe, les équipes de pays des Nations Unies ont intégré les règles et normes internationales, notamment en matière d'égalité des sexes, dans les activités opérationnelles qu'elles mènent dans différents contextes nationaux<sup>36</sup>. En Albanie, l'intégration dans la programmation conjointe par pays des engagements pris au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a orienté l'aide apportée par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre du processus national de réforme législative visant à éliminer les dispositions discriminatoires du droit existant<sup>37</sup>.

55. Les équipes de pays des Nations Unies apportent un soutien de plus en plus marqué aux efforts entrepris par les autorités pour s'acquitter de leur obligation de présenter des rapports à d'autres mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, notamment dans le cadre de l'examen périodique universel relatif aux droits de l'homme. En El Salvador, ONU-Femmes a aidé les autorités à établir cet examen en formulant des recommandations concernant les droits fondamentaux des femmes, les violences faites aux femmes, la santé en matière de sexualité et de procréation et le VIH conformes aux obligations et aux engagements contractés en vertu du droit international des droits de l'homme.

56. La programmation conjointe constitue un autre instrument important de cohérence et de coordination permettant de renforcer les liens normatifs et opérationnels dans le domaine de l'égalité des sexes et d'accroître les efforts communs déployés par les entités des Nations Unies en vue d'aboutir à des résultats porteurs de transformation pour les femmes et les filles. Comme le montre la figure V, l'égalité des sexes se place au second rang des objectifs de développement durable les plus sélectionnés, derrière l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, avec plus de 90 programmes communs actuellement en cours d'exécution<sup>38</sup>. Ces programmes communs portent, entre autres, sur les violences faites aux femmes, la participation politique, la paix et la sécurité, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'émancipation économique, les changements climatiques et l'accès à l'énergie durable.

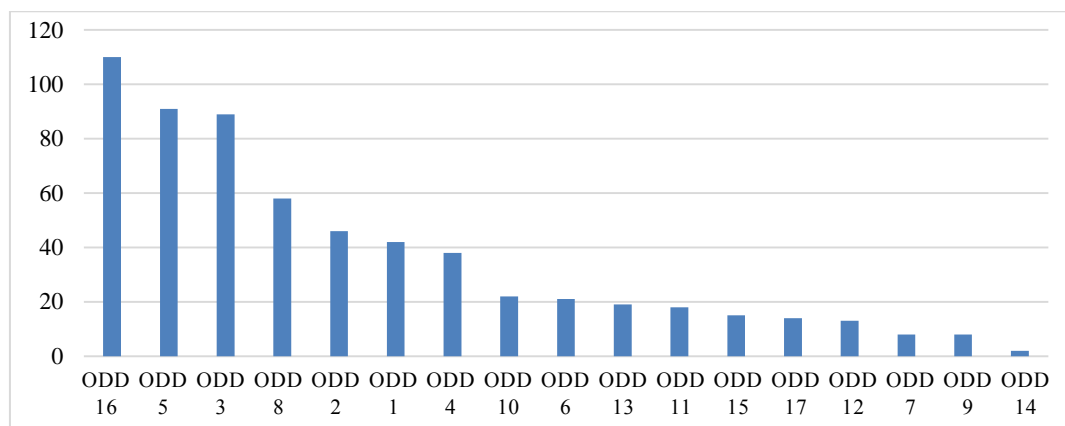
---

<sup>36</sup> « Eight case studies on integrating the United Nations' normative and operational work », étude commandée par le Groupe des Nations Unies pour le développement (septembre 2015).

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> Système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Figure V  
**Nombre de programmes communs portant sur des questions liées  
à la réalisation des objectifs de développement durable**



Source : Système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement.

57. En 2015, ONU-Femmes a élaboré 12 programmes phares afin de tirer parti des dimensions normative, opérationnelle et coordinatrice de son mandat sur la base des grands principes énoncés dans l'initiative « Unis dans l'action ». Reposant sur les théories du changement et sur l'articulation des actions et des liens de cause à effet, ces initiatives sont conçues pour servir de plateforme programmatique pour l'action commune des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au sein du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

58. Les efforts communs déployés par les organismes du système des Nations Unies pour le développement ont permis d'adopter des approches intégrées permettant de traiter les priorités nationales en matière d'égalité des sexes et ont produit de meilleurs résultats au niveau national. En République de Moldova, les activités entreprises pour accroître la participation des femmes à la vie politique ont permis une augmentation de 13 % du nombre de femmes élues au poste de conseiller local et une augmentation de 7 % du nombre de femmes élues au poste de maire. Au Mozambique, ce travail commun a contribué à l'élaboration de la stratégie nationale visant à mettre fin aux mariages d'enfants, approuvée par le Conseil des ministres.

## **B. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les activités de consolidation de la paix et dans les interventions humanitaires**

59. Des efforts importants ont été accomplis sur la voie de la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les activités de consolidation de la paix et dans les interventions humanitaires, y compris la réduction des risques de

catastrophe, au cours de la période considérée. Dans 21 pays<sup>39</sup>, ONU-Femmes a participé à l'évaluation des besoins après un conflit ou une catastrophe, élaboré des plans d'action communs, mené des activités de sensibilisation auprès de mécanismes groupés et de mécanismes de coordination humanitaire, et renforcé les liens entre les piliers de l'action humanitaire, du développement et de la paix.

60. En assurant la direction technique, ONU-Femmes a contribué aux analyses des incidences par sexe en matière d'évaluation des besoins après un conflit ou une catastrophe, qui ont influencé la mise au point d'interventions humanitaires tenant compte de la problématique hommes-femmes<sup>40</sup>. Au Myanmar, au Népal et au Vanuatu, son appui technique a permis de faire de l'influence des femmes et de la problématique hommes-femmes une priorité dans l'allocation des ressources en matière d'infrastructure et de moyens de subsistance dans les plans d'action humanitaires. L'évaluation des besoins après une catastrophe réalisée au Vanuatu a été la première dans la région du Pacifique à analyser les incidences par sexe dans chaque secteur et à déterminer les interventions humanitaires à mener en se basant sur les besoins différents des hommes et des femmes.

61. Au Népal, sous la direction du bureau du Coordonnateur résident, l'équipe spéciale sur les violences sexuelles liées aux conflits, composée de représentants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'ONU-Femmes, a entrepris de répertorier les lois relatives à la violence sexuelle et sexiste et a apporté son concours à l'organisation d'une table ronde interministérielle sur la question. Ces activités ont contribué à ce que le Ministère de la paix et de la reconstruction s'engage à élaborer une deuxième phase du plan d'action national sur les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité.

62. Les activités de développement font désormais partie intégrante des efforts consentis pour renforcer la résilience face aux catastrophes et aux conflits violents et pour appuyer les interventions humanitaires, de maintien de la paix et de consolidation de la paix<sup>41</sup>. En Jordanie, l'équipe de pays des Nations Unies a harmonisé le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2017 avec le Plan national d'action du Gouvernement jordanien, regroupant ainsi les actions d'aide humanitaire et de développement dans un plan national global. Grâce à son partenariat avec le Ministère du développement social, ONU-Femmes est bien positionnée pour intégrer la problématique hommes-femmes dans la vision de la résilience articulée par l'équipe de pays des Nations Unies. Au Guatemala, l'équipe de pays des Nations Unies a harmonisé le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019 avec les accords nationaux de paix. Conformément à ceux-ci, elle a intégré des indicateurs concernant les femmes, la paix et la sécurité dans le domaine de la justice pour les

<sup>39</sup> Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Cameroun, Colombie, Guatemala, Iraq, Jordanie, Libéria, Mozambique, Myanmar, Népal, Serbie, Sierra Leone, Soudan du Sud, ex-République yougoslave de Macédoine, Soudan, Ukraine, Vanuatu, Zimbabwe et État de Palestine.

<sup>40</sup> Bangladesh, Burundi, Cambodge, Libéria, Népal, Serbie, ex-République yougoslave de Macédoine et Vanuatu.

<sup>41</sup> Voir le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale concernant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, publié en 2016.

femmes et de leur rôle de chef de file, en particulier leur représentation et leur participation égale au redressement économique.

### **C. Activités stratégiques de sensibilisation et stratégie commune de communication sur le thème de l'égalité des sexes**

63. Soixante-huit pour cent des équipes de pays des Nations Unies ont établi des groupes communs chargés de la communication et 54 % ont mis en place une stratégie commune de communication<sup>42</sup>. Ces mécanismes interinstitutionnels facilitent la cohérence de la communication et les activités communes de sensibilisation. Ils permettent de souligner davantage le rôle prédominant joué par les équipes de pays des Nations Unies dans des domaines clefs, y compris l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

64. La campagne du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » est demeuré un moyen commun à l'ensemble du système des Nations Unies de mener des activités stratégiques de sensibilisation et d'assurer une communication cohérente sur les thèmes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. En 2015, les groupes des Nations Unies chargés de la communication ont mobilisé les efforts déployés par les entités des Nations Unies en vue de renforcer la volonté politique, de sensibiliser le public et de mobiliser des ressources pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

65. D'autres campagnes axées autour d'activités stratégiques de sensibilisation sur les thèmes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ont non seulement apporté une contribution à d'autres initiatives aux niveaux mondial, régional et national, mais ont également mis l'accent sur la diffusion des résultats et des principaux enseignements tirés des examens menés à l'échelon national et mondial à l'occasion des vingt ans du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes<sup>43</sup>, ainsi que de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. En Inde, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS ont aidé les autorités à organiser le sommet « Appel à l'action 2015 » visant à susciter une dynamique et un engagement en faveur de la version actualisée de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent présentée par le Secrétaire général. À l'issue du sommet, 22 ministres de la santé et chefs de délégations nationales ont adopté la Déclaration de Delhi sur l'élimination des décès évitables d'enfants et de mères.

### **D. Renforcement des capacités**

66. Le système des Nations Unies pour le développement a continué de prendre des mesures pour renforcer les capacités de prise en compte de la problématique hommes-femmes, jetant ainsi les bases requises pour progresser. Vingt-deux équipes de pays des Nations Unies ont renforcé les capacités de leur personnel dans ce

<sup>42</sup> État de référence initial du Système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement, 2015.

<sup>43</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

domaine<sup>44</sup>. Ainsi, au Guatemala, au Kirghizistan, au Malawi, au Mali, au Pakistan et au Zimbabwe, des équipes spéciales ont mis au point des stratégies intéressant cette problématique et ont formé les responsables de la coordination aux manières d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans l'élaboration et l'exécution d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

67. En particulier, les équipes de pays des Nations Unies chargées de l'aide humanitaire ont intensifié les activités qu'elles mènent en vue de renforcer les capacités de prise en compte de la problématique hommes-femmes. L'équipe active au Pakistan a formé, en collaboration avec l'Autorité nationale de gestion des catastrophes, des primo-intervenants à tenir compte des besoins différents des hommes et des femmes en cas de catastrophe. En conséquence, il a été possible d'intégrer un élément solide d'analyse des besoins distincts des femmes, des hommes, des garçons et des filles dans le plan de secours stratégique. Dans l'État de Palestine, l'arrivée d'un conseiller pour la problématique hommes-femmes dans l'équipe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a permis de nommer un responsable de la coordination des questions d'égalité des sexes pour chaque groupe chargé de l'aide humanitaire, de transversaliser la problématique hommes-femmes dans leurs mandats et de renforcer les liens avec les organisations de femmes. En Ukraine, le soutien apporté par le Conseiller interinstitutionnel pour la problématique hommes-femmes dans le domaine de l'aide humanitaire à une consultation regroupant diverses parties intéressées a permis à l'équipe de pays des Nations Unies chargée de l'aide humanitaire de renforcer l'intégration de l'égalité des sexes et des droits des femmes dans les actions et plans futurs concernant son domaine de compétence.

68. En outre, afin de renforcer l'intégration systématique de l'égalité des sexes dans le champ de l'action humanitaire, le FNUAP, l'UNICEF et d'autres organismes internationaux ont actualisé les Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire afin d'intensifier la coordination, la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation des actions essentielles à mener pour prévenir et atténuer les effets de la violence sexiste dans tous les secteurs de l'aide humanitaire. ONU-Femmes et Oxfam codirigent également la révision du manuel intitulé « Inter-Agency Standing Committee Handbook for Gender Equality in Humanitarian Action ».

69. Les groupes régionaux des Nations Unies pour le développement ont guidé le travail de renforcement des capacités en vue d'aider les équipes de pays à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans l'adaptation, l'exécution et le suivi du nouveau programme de développement durable dans les processus de planification communs aux niveaux national et des pays. Des formations ont été organisées pour les coordonnateurs résidents et les groupes chargés de l'égalité des sexes dans les pays asiatiques entamant un nouveau plan-cadre. En Europe et en Asie centrale, le groupe régional des Nations Unies pour le développement a organisé un programme de formation des formateurs afin d'augmenter le nombre d'experts des questions d'égalité des sexes au sein de son personnel capables d'appuyer les efforts menés pour transversaliser la problématique hommes-femmes au niveau des pays.

70. Au niveau mondial, le manuel de référence pour l'intégration du genre dans la programmation conjointe de l'ONU au niveau des pays a été traduit en français et en espagnol et distribué à toutes les équipes de pays des Nations Unies pour qu'il

<sup>44</sup> Système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement.

serve d'outil dans les actions de renforcement des capacités. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a également fourni un guide de référence provisoire aux équipes de pays des Nations Unies sur le thème de l'intégration au niveau national du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et rédigé une note d'orientation sur la question des droits de l'homme à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays. Tous deux traitent de l'égalité des sexes et fournissent des outils et des ressources utiles.

## E. Financement de la promotion de l'égalité des sexes

71. Pour faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes une réalité, il faut que le niveau de financement soit sensiblement relevé et que des fonds spécifiques viennent combler le manque de ressources. Les initiatives prises en ce qui concerne l'allocation et le suivi des ressources affectées à l'égalité des sexes restent ponctuelles et limitées. L'incorporation dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement des produits et résultats relatifs à l'égalité des sexes ne s'est pas nécessairement traduite par un accroissement des ressources. En fait, d'après une évaluation récente, le nombre de budgets spécialement consacrés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes a diminué de manière préoccupante<sup>45</sup>.

72. Faisant fond sur l'évaluation indépendante de la phase pilote de l'initiative « Unis dans l'action »<sup>46</sup>, selon laquelle l'application de l'initiative accroît la cohérence des interventions du système des Nations Unies pour le développement dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, les directives générales du Groupe des Nations Unies pour le développement relatives à la deuxième génération de pays dans lesquels sera menée l'initiative s'inspirent des principes d'obtention de résultats communs et de renforcement de la responsabilité en ce qui concerne les questions interdisciplinaires telles que l'égalité des sexes, et soulignent le rôle essentiel que jouent les cadres budgétaires communs et les stratégies de mobilisation conjointe établies dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

73. Pour le Groupe des Nations Unies pour le développement, un critère essentiel de l'allocation, axée sur les résultats, de ressources des Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » a trait au renforcement des liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles et à l'intégration des principes de programmation des Nations Unies, dont l'égalité des sexes. Sur les 19 équipes de pays des Nations Unies dotées d'un tel fonds, 15 ont signalé avoir consacré des ressources à l'égalité des sexes; cependant, la part des ressources allouées varie fortement, allant de 75 % à 2 %<sup>47</sup>.

74. Les cadres budgétaires communs du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement contribuent à garantir que les résultats escomptés en matière d'égalité des sexes et les ressources allouées en la matière sont alignés. La budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et la mise au point de modalités de financement et de stratégies de mobilisation des ressources

<sup>45</sup> Voir GNUM « UNCT performance indicators for gender equality and the empowerment of women: desk review 2012-2014 » (18 juin 2015).

<sup>46</sup> Independent evaluation of Delivering as One, 2012.

<sup>47</sup> Système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement, 2015.



conjointes dans les équipes de pays des Nations Unies n'ont pas systématiquement donné lieu à une augmentation des budgets alloués à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ou les programmes uniques. De plus, les équipes de pays doivent suivre de manière plus systématique la part des fonds destinés à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que les dépenses y relatives.

## **F. Données relatives à l'égalité des sexes**

75. Pour assurer la mise en œuvre et le suivi effectifs des objectifs de développement durable, les pays doivent avoir les moyens de mettre au point, de collecter et de rendre accessibles de manière systématique des données de qualité, fiables et actualisées qui soient ventilées par sexe, âge, revenu et autres caractéristiques pertinentes selon le pays. À cet égard, près de 88 % des équipes de pays des Nations Unies (116 sur 132) affirment appuyer les capacités statistiques nationales<sup>48</sup>.

76. En Malaisie, l'équipe de pays des Nations Unies a appuyé l'action menée par les autorités pour combler les lacunes en matière de données et collecter des informations sur les mariages précoces, la violence sexiste, les écarts de salaires entre hommes et femmes, les droits inhérents à la citoyenneté et l'accès des femmes à la justice, ainsi que sur les incidences de la montée du conservatisme religieux sur les droits des femmes. Ces données éclaireront l'élaboration du cadre national de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

77. Au niveau régional, l'Institut national de statistique et de géographie et l'Institut national de la femme, au Mexique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et ONU-Femmes ont uni leurs efforts pour créer une plateforme de savoirs sur les statistiques relatives à la prise en compte de la problématique hommes-femmes, destinée à faciliter l'élaboration de politiques fondées sur les faits dans la région. Dix-neuf pays ont conduit des enquêtes sur les budgets-temps pour évaluer le temps que les femmes consacrent à différentes activités, dont les soins non rémunérés prodigués dans le milieu de vie. Les données récoltées ont servi à élaborer des politiques de ce type destinées à appuyer l'intégration économique des femmes.

## **G. Application du principe de responsabilité dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

78. L'application du principe de responsabilité en vue de promouvoir l'égalité des sexes au niveau national est facilitée par le recours aux indicateurs de performance relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes à l'intention des équipes de pays des Nations Unies (la « feuille de résultats concernant la parité des sexes »), adoptés en 2008. La feuille de résultats permet d'évaluer la performance des équipes de pays concernant la prise en compte de la problématique hommes-femmes et facilite la planification stratégique et la définition de priorités dans les interventions.

---

<sup>48</sup> Système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement, 2015.

79. À la fin de 2014, 39 feuilles de résultats avaient été complétées<sup>49</sup>, et une dizaine de plus ont été commencées en 2015. En Albanie et en Bosnie-Herzégovine, la feuille de résultats a aidé les équipes de pays des Nations Unies à établir un seuil minimal de mesures à prendre en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre des cycles de planification du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de ces pays et du Programme 2030.

80. Les équipes de pays des Nations Unies prennent progressivement des mesures pour donner suite aux conclusions et recommandations issues des feuilles de résultats (par exemple aux Maldives, au Rwanda, au Timor-Leste et au Viet Nam). Ces bonnes pratiques mettent en évidence la manière dont les équipes de pays honorent leur engagement d'intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes dans la planification, la programmation, le renforcement des capacités, le suivi et l'évaluation et de faciliter le passage à des approches de programmation communes plus globales pour s'attaquer aux inégalités entre hommes et femmes.

81. D'après l'examen global mené par le Groupe des Nations Unies pour le développement, les résultats des équipes de pays varient selon les régions et les domaines visés par la feuille de résultats. S'il y a eu des améliorations dans les domaines de la planification, de la programmation, des partenariats et du processus décisionnel, les progrès en ce qui concerne la budgétisation et les capacités des équipes de pays demeurent modestes<sup>50</sup>. Ces conclusions concordent avec les tendances signalées par certains organismes des Nations Unies dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système.

## V. Lacunes et difficultés

82. La cohérence à l'échelle du système s'est améliorée dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et les activités opérationnelles tenant compte de la problématique hommes-femmes sont mieux coordonnées au niveau des pays, mais des lacunes persistent.

83. Pour obtenir des résultats porteurs de changements en faveur de toutes les femmes et de toutes les filles, comme le Programme 2030 le prévoit, il faut que le système des Nations Unies appuie le développement durable de manière intégrée, dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Si les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement témoignent tous de l'attention croissante accordée aux résultats et produits relatifs à l'égalité des sexes, ils n'illustrent pas systématiquement l'abandon d'une approche compartimentée pour une action conjointe plus efficace en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes par le système des Nations Unies pour le développement.

84. Les capacités des équipes de pays des Nations Unies de prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des plans de développement, leur exécution, leur suivi-évaluation et l'établissement de rapports les concernant, ainsi que dans la collecte et l'analyse de données, restent insuffisantes. À ce jour, les équipes de pays continuent de mettre l'accent sur la

<sup>49</sup> « UNCT performance indicators for gender equality and the empowerment of women: desk review 2012-2014 ».

<sup>50</sup> Ibid.

formation individuelle, au détriment de méthodes de renforcement des capacités plus globales et à plus long terme.

85. L'insuffisance des ressources financières allouées compromet l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement afin de s'acquitter des engagements pris en matière d'égalité des sexes dans le Programme 2030. Le fait que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ne prévoient pas de méthode commune de suivi des montants alloués et des dépenses réalisées dans le domaine de l'égalité des sexes limite la capacité des équipes de pays de définir des objectifs précis et de s'engager à les atteindre.

86. L'absence ou l'insuffisance de données nationales ventilées par sexe, appartenance ethnique, âge, handicap et autres critères limite la capacité des équipes de pays des Nations Unies de comprendre et de surveiller les inégalités et d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs et cibles du Programme 2030 relatifs à l'égalité des sexes. Il reste essentiel d'encourager encore la production de statistiques ventilées par sexe afin d'accompagner et de suivre, sur la base d'observations factuelles, la mise en œuvre des engagements mondiaux et nationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

## VI. Conclusions et recommandations

87. Les États Membres classent invariablement l'égalité des sexes comme le deuxième domaine le plus important dans lequel les contributions du système des Nations Unies pour le développement sont fortement appréciées<sup>51</sup>. Les progrès réalisés dans l'exécution du Plan d'action à l'échelle des Nations Unies et les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement montrent que les organismes des Nations Unies intègrent la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes de manière plus systématique et effective sur le plan institutionnel, ainsi que dans leurs politiques et programmes, grâce notamment à des mécanismes de coordination renforcés aux niveaux mondial, régional et national.

88. La création, dans le nouveau programme, d'un cadre universel, porteur de changement et intégré exige des transformations ambitieuses qui nécessitent de toutes les parties prenantes qu'elles s'emploient collectivement à concrétiser les engagements existants et ceux pris récemment en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il faut absolument renforcer la cohérence dans ces domaines à tous les niveaux, dans l'ensemble du système des Nations Unies, pour éradiquer la pauvreté, éliminer les inégalités, soutenir une croissance économique profitant à tous et assurer le développement durable. La manière dont le souci de l'égalité des sexes est intégré dans le Programme 2030 illustre à la fois le haut degré de priorité accordé à la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la place centrale qu'elle occupe dans la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable.

<sup>51</sup> Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2016).

89. Le Conseil économique et social souhaitera peut-être demander au système des Nations Unies, notamment aux institutions spécialisées et aux fonds et programmes, d'envisager de prendre les mesures suivantes :

a) Veiller à ce que dans sa résolution sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale mette l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin que la problématique hommes-femmes soit davantage prise en compte dans la mise en œuvre du Programme 2030;

b) Veiller à ce que tous les organismes du système des Nations Unies respectent pleinement les indicateurs de performance prévus dans le Plan d'action à l'échelle du système, et les encourager en ce sens;

c) Augmenter les investissements pour régler les problèmes rencontrés dans des domaines essentiels du Plan d'action à l'échelle du système, notamment l'élaboration de politiques, le suivi et l'allocation des ressources, l'égalité de représentation des femmes, dont la culture d'organisation, et le renforcement et l'évaluation des capacités;

d) Consacrer davantage de ressources à la réalisation des objectifs et cibles du Programme 2030 qui touchent à l'égalité des sexes, notamment en améliorant les cadres budgétaires communs, les mécanismes de financement conjoint et les initiatives conjointes de mobilisation;

e) Harmoniser les systèmes de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes et donner à l'ensemble du système les moyens de les appliquer, notamment grâce au suivi des montants alloués et des dépenses effectuées par les équipes de pays des Nations Unies pour les activités prévues par les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement;

f) Accélérer et renforcer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le travail normatif et opérationnel réalisé conformément aux objectifs de développement durable, ainsi que dans les piliers du système des Nations Unies que sont le développement, l'action humanitaire et la paix et la sécurité;

g) Continuer d'adapter les nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et de les modifier conformément aux changements qu'exigent le nouveau programme de développement durable et les priorités nationales de développement, notamment en incorporant les résultats relatifs à l'égalité des sexes et en prenant systématiquement en compte la problématique homme-femmes dans les autres domaines d'importance stratégique;

h) Accroître les investissements visant à améliorer la cohérence opérationnelle, les capacités et l'expertise des équipes de pays des Nations Unies afin que la problématique hommes-femmes soit prise en compte de manière systématique et dans tous ses aspects dans les cadres de programmation conjointe au niveau national, en particulier les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (ou leur équivalent);

i) Accroître les investissements techniques et financiers afin de renforcer les capacités nationales de produire des statistiques sur la problématique hommes-femmes qui soient ventilées par sexe, âge, critères géographiques, revenu et autres caractéristiques aux niveaux national, régional et international;

j) Assurer une plus grande complémentarité entre les dispositifs de responsabilisation des Nations Unies concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en particulier en renforçant les liens entre le Plan d'action à l'échelle du système et la feuille de résultats concernant la parité des sexes, et en étendant leur champ d'application pour qu'ils accordent une plus grande attention aux résultats relatifs aux objectifs de développement durable;

k) Aider les États Membres qui le demandent à utiliser et exploiter pleinement les connaissances et le savoir-faire du système des Nations Unies concernant la prise en compte intégrée et systémique de la problématique hommes-femmes, en se fondant sur les mandats de tous les organismes des Nations Unies et leurs contributions à la mise en œuvre du Programme 2030 compte tenu de la problématique hommes-femmes.

---